

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1701

57 – MOSELLE

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE THIONVILLE

Ventes et cessions

412 526 329 RCS Thionville.

TECHNISONIC.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 1500000.00 EUR.

Adresse : 45, Route de Verdun, 57180 Terville.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION SARL OPSIS, au capital de 400 000 €, dont le siège social est situé Rue de Bruxelles — Zone de la Maie 62720 RINXENT, 454 049 826 RCS BOULOGNE SUR MER est société absorbée et SAS TECHNISONIC, au capital de 1 500 000 €, dont le siège social est situé 45 Route de Verdun 57180 TERVILLE — 412 526 329 RCS THIONVILLE est société absorbante. Apport de la totalité de l'actif, soit 146 161 €, et totalité du passif, soit 118 488 €. Actif net apporté 27 673 €. La société TECHNISONIC détenant la totalité des 400 000 parts composant le capital social de la société OPSIS, il ne sera procédé à l'échange des parts sociales de la société absorbée contre des titres de la société absorbante. L'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la société absorbante et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange. Cette fusion ne dégage ni boni ni mali de fusion dans la mesure où l'actif net transféré par la société absorbée et la valeur nette comptable des actions de ladite société détenue par la société absorbante, telle qu'inscrite à l'actif du bilan de la société absorbante s'élève tous les deux à 27 673 €. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1/1/2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société OPSIS depuis le 1/1/2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société TECHNISONIC. La fusion sera réalisée le 31/7/2026. La société OPSIS sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion en date du 30/3/2026 a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de BOULOGNE-SUR-MER pour la société OPSIS en date du 23/6/2026 et au greffe du tribunal de commerce de THIONVILLE pour la société TECHNISONIC en date du 23/6/2026..